

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 45
DATE DE LA CONVOCATION	11/03/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/03/2019

**OBJET :**

**Attribution de subventions à divers organismes et associations dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de Ville**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Denis DUGELAY , M. Claude FACHE , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , Mme Christelle MAEHLER , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Fernand BARD, M. Roger GRIMAUD procuration à M Bernard LONG, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Daniel BOREL, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Philippe BIAIS, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Sarah PHILIP procuration à M. François DAROUX

**Absent(s) :**

Mme Elsa FERRERO, M. Mickaël GUITTARD, M. Pierre-Yves LOMBARD, M. Maurice MARCHETTI, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Par délibération du 11 Février 2015, le Conseil Communautaire a approuvé les enjeux et orientations du Contrat de Ville signé le 22 Avril 2015. Le Contrat de Ville 2015/2020 s'inscrit dans une stratégie de développement, considérant le contrat comme un instrument d'action publique devant contribuer à réduire les disparités et les inégalités sociales.

A l'échelle de la Communauté d'agglomération, la mise en oeuvre de la politique de la ville porte sur :

- un quartier prioritaire : le Haut-Gap
- quatre quartiers de veille : le Centre-Ville, Molines-Saint-Mens, Fontreyne et Beauregard.

Comme prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 Février 2014, le Contrat de Ville repose sur 3 piliers :

- la cohésion sociale,
- l'emploi et le développement économique,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Il prend en compte trois priorités transversales : l'égalité femme/homme, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de l'appel à projets 2019 du Contrat de Ville, 37 dossiers en fonctionnement ont été déposés et 23 organismes ou associations ont demandé une aide financière au Contrat de Ville, afin de mener à bien des projets pour les habitants des quartiers prioritaires et de veille active de la ville de Gap. Au total, 29 actions ont été retenues.

L'ensemble de ces actions sera financé dans le cadre des crédits réservés du Contrat de Ville. L'intervention financière de chaque signataire se répartit de la façon suivante : 100 000 € de l'Etat, 31 500 € du Département, 5 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales et 87 545 € de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. Le montant total de la programmation s'élève à 224 045 €. La programmation 2019 globale du Contrat de Ville est annexée à la présente délibération.

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance finance, dans cette programmation 2019, 13 actions à hauteur de 52 780 €. Pour l'ensemble de ces opérations, les crédits sont prévus au budget primitif 2019. Ces actions répondent aux orientations du Contrat de Ville telles que déclinées ci-dessous.

#### **Les orientations du pilier cohésion sociale :**

Volet éducatif, politiques jeunesse et sport :

- réussite éducative et insertion socioprofessionnelle des jeunes,
- optimisation de l'offre de services spécifiques à destination des publics les plus fragilisés,
- accès à la pratique sportive et à la culture en valorisant la mixité sociale et les genres,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

**Association Citoyenne du Haut-Gap**

Nom du projet : Développement du Conseil Citoyen

Descriptif : Continuer à développer le Conseil Citoyen

Coût total du projet	18 780 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	4 780 €
Dont part Communauté d'agglomération	1 780 €

**Comité Départemental de Tennis**

Nom du projet : Tennis - Formation/insertion - Fête le mur

Descriptif : Permettre aux enfants du quartier prioritaire et des quartiers de veille de pratiquer le tennis et de progresser, favoriser la mixité sur le terrain de sport dès le plus jeune âge, transmettre des repères et des valeurs aux jeunes par le biais du sport, dans un esprit citoyen, amener les enfants à sortir du quartier.

Coût total du projet	15 950 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	7 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	3 000 €

**Association Marionnettes des Alpes**

Nom du projet : De la création artistique à la réinsertion sociale et/ou professionnelle

Descriptif : Contribuer à la réadaptation et à la réinsertion sociale et/ou professionnelle par la création artistique dans un contexte proche du milieu ordinaire de travail, de publics prioritaires et de toute personne vivant l'exclusion sociale, psychique ou psychologique.

Coût total du projet	109 540 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	8 800 €
Dont part Communauté d'agglomération	2 000 €

**Association Impulse**

Nom du projet : Ateliers jeunes 2019

Descriptif : Proposition de stages artistiques (chant-musique assistée par ordinateur et street danse comédie musicale) à destination des enfants et adolescents des quartiers prioritaires afin de favoriser l'expression, la communication, le partage, propices à l'intégration et à l'épanouissement.

Coût total du projet	7 540 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	4 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	2 000 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

### Ville de Gap - Direction des Sports

Nom du projet : Dispositif d'insertion par le sport

Descriptif : Développer avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la jeunesse et du sport un dispositif permettant d'amener toutes les populations vers des structures proposant des activités sportives :

- 1- Des activités sportives de proximité
- 2- Des sorties activités de pleine nature
- 3- Passerelles vers les activités "grand public" de pleine nature, développées par la Direction des Sports dans le cadre du Centre d'Animations Sportives
- 4- Passerelles vers les structures sportives associatives.

Coût total du projet	60 200 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	6 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	3 000 €

### Ville de Gap - Direction des Sports

Nom du projet : Bourses sportives

Descriptif : Le dispositif "Bourses sportives" vise à faciliter l'accès aux clubs sportifs à des jeunes dont les revenus de la famille sont souvent un frein à la pratique sportive.

Coût total du projet	4 500 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	2 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	2 000 €

### Ville de Gap - Direction de la Culture

Nom du projet : Bourses artistiques

Descriptif : Prise en charge de l'inscription à une activité culturelle pour des jeunes issus de familles modestes, résidant sur les quartiers prioritaires identifiés par le Contrat de Ville de la Ville de Gap.

Coût total du projet	6 500 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	4 500 €
Dont part Communauté d'agglomération	4 500 €

### Ville de Gap - Direction de la Culture

Nom du projet : Eclats d'été

Descriptif : La Ville de Gap développe depuis de nombreuses années une politique culturelle ambitieuse. Le public des quartiers est difficilement touché. Il est apparu opportun d'apporter une manifestation régulière et pérenne durant la période estivale, à savoir l'organisation de concerts de musiques actuelles ou de spectacles "arts de la rue" dans le quartier prioritaire et les quartiers de veille.

Coût total du projet	110 000 €
----------------------	-----------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Total des subventions Contrat de Ville accordées	25 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	20 000 €

### **Centre Populaire d'Enseignement**

Nom du projet : Français langues étrangères (FLE)

Descriptif : Offrir la possibilité aux personnes non francophones, désireuses de maîtriser la langue française dans un objectif d'intégration, de se former au plus près de leur lieu de vie, au coeur de chacun des quartiers prioritaire et de veille de la ville de Gap.

Coût total du projet	34 930 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	12 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	4 500 €

### Volet prévention de la délinquance :

- Renforcer la justice de proximité et l'aide aux victimes

### **MEDIAVIC 05**

Nom du projet : Aide aux victimes d'infractions pénales et accès au droit

Descriptif : Accueillir, informer, soutenir toute personne victime directement, mais aussi son entourage et les témoins directs traumatisés. Informer les personnes sur leurs droits et les moyens de les mettre en oeuvre, les aider dans leurs démarches administratives ou judiciaires.

Permettre à la victime, dans le procès pénal, de faire reconnaître son statut et d'obtenir réparation de son préjudice.

Coût total du projet	153 203 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	8 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	3 000 €

### **Les orientations du Pilier Emploi et Développement économique :**

- Identifier, aller vers les publics des quartiers prioritaires les plus éloignés de l'emploi, en recherche d'emploi, et encourager leur adhésion dans les dispositifs de droit commun

### **ADELHA**

Nom du projet : Coopérative Jeunesse

Descriptif : Face au peu d'opportunité d'emploi pour les jeunes de 16 à 18 ans, il est proposé de mettre en place une coopérative jeunesse de services afin de faciliter l'accès des jeunes à un emploi déclaré. Un groupe de jeunes de 16 à 18

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

ans crée leur propre job d'été, encadrés par 2 animateurs. Ils sont hébergés juridiquement par une coopérative d'activités et d'emploi (CAE) et leur activité leur permet de générer un salaire. Il s'agit d'un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif.

Coût total du projet	34 000 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	5 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	1 500 €

#### **Association Les Environneurs**

Nom du projet : Information sur les métiers dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle afin de favoriser le retour à l'emploi

Descriptif : Faciliter l'accès aux parcours d'insertion professionnelle des habitants du quartier du Haut-Gap en promouvant les métiers afin de favoriser un retour à l'emploi, de lutter contre l'isolement social et la précarité.

Coût total du projet	9 000 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	3 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	1 000 €

#### **Centre Populaire d'Enseignement**

Nom du projet : Femmes d'ailleurs - étape vers l'emploi

Descriptif : Accompagner un groupe de 10 femmes issues de l'immigration, en donnant la priorité à des résidentes du quartier prioritaire du Haut-Gap, vers un projet d'insertion professionnelle le plus abouti possible.

Coût total du projet	16 307 €
Total des subventions Contrat de Ville accordées	12 000 €
Dont part Communauté d'agglomération	4 500 €

#### **Décision :**

Je vous propose, sur avis favorable des Commissions de l'Aménagement du territoire et Développement économique, Finances, Ressources Humaines réunies le 7 Mars 2019 :

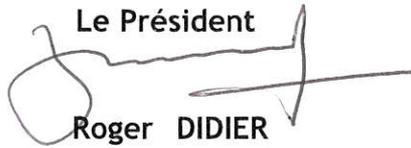
#### **Article unique :**

d'autoriser Monsieur le Président à verser les subventions aux différents organismes et associations.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 25 MARS 2019

Affiché ou publié le : 25 MARS 2019